

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 15 OCTOBRE 2020**

N° 30/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 11**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Eliane, M. SAUSSEZ Loïc.

Pouvoirs : Mme ZUBER Sophie à Mme PELISSIE Nathalie ; M. BLIGUET Michel à Mme PRATS Eliane.

Date de convocation:

07/10/2020

Date d'Affichage:

09/10/2020

Un scrutin a eu lieu, Mme ELDIN Sabrina a été élue secrétaire de séance,

OBJET: Budget participatif Clara-Villerach

M. le Maire expose au Conseil Municipal la mise en œuvre du schéma de démocratie participative à Clara-Villerach : **Le Budget participatif :**

Le budget participatif est un dispositif issu du **schéma de démocratie participative** délibéré le 27 août 2020. Il vise à renforcer la participation citoyenne à Clara-Villerach en complément des instances prévues dans le schéma.

BUDGET PARTICIPATIF

Description du dispositif budget participatif

Le budget participatif est un dispositif complémentaire de la participation citoyenne visant à favoriser les initiatives des habitants-es en leur conférant un droit de décision et des moyens inédits.

Il permet aux citoyens-nes d'affecter une partie du budget d'investissement de leur collectivité à des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés et choisis. Il s'agit d'un outil favorisant la co-construction entre les élus-es, les agents-es de la collectivité et les citoyens-nes.

Enjeux du budget participatif

- Délégation aux habitants-es de Clara-Villerach de seize ans et plus, du pouvoir de proposer, de voter et donc de décider de projets pour leur commune.
- Mobilisation des publics dans les instances de participation citoyenne.
- Rapprochement des habitants-es, des élus-es et des agents-es municipaux à travers une démarche de co-construction et de partage des compétences.
- Promotion de l'intérêt communal et du respect de l'équilibre territorial.

Les différentes phases d'élaboration du budget participatif

PHASE 1 : Lancement officiel de la communication du budget participatif

PHASE 2 : Dépôt par les habitants-es des idées/projets

PHASE 3 : Analyse de leur recevabilité par la commission des affaires générales de la commune

PHASE 4 : Présentation des projets reconnus recevables lors d'une réunion citoyenne

PHASE 5 : Votes des habitants-es

PHASE 6 : Réalisation par la commune des projets retenus

PHASE 7 : Lancement de la saison suivante du budget participatif de Clara-Villerach

Enveloppe budgétaire dédiée :

Le conseil municipal a approuvé le 31 juillet 2020 l'inscription de 6000 Euros TTC sur le budget primitif 2020 pour le budget participatif (soit 5 % de son budget d'investissement).

Les modalités concrètes de mise en œuvre du budget participatif sont détaillées comme suit.

DÉTAIL DES PHASES D'ÉLABORATION DU BUDGET PARTICIPATIF

PHASE 1 : Lancement officiel de la communication du budget participatif

1 semaine

Durant la phase de communication l'ensemble des canaux de diffusion à la disposition de la commune sera utilisé.

PHASE 2 : Dépôt par les habitants-es des idées/projets et analyse de leur recevabilité

3 semaines

Les habitants-es peuvent déposer leurs idées, leurs projets directement dans les urnes au sein de la mairie et de la salle polyvalente de Villerach.

PHASE 3 : Analyse de leur recevabilité par la commission des affaires générales de la commune

La Commission des Affaires Générales analysera la recevabilité des projets en se basant sur les critères suivants :

Pour être recevables les projets devront :

- Être localisés sur le territoire de la commune de Clara-Villerach
- Être d'intérêt communal et à visée collective,
- Être déposés par des habitants-es de la commune de Clara-Villerach âgés-es de seize ans ou plus ou par un collectif d'habitants-es de la commune de Clara-Villerach (hors association).

Ils ne devront pas :

- Être déjà programmés ou en cours d'exécution par la ville,
- Être portés par une association ou tout organisme doté de la personnalité morale

L'ensemble des projets « recevables » sera présenté en réunion citoyenne.

La CAG veillera à ce que les idées/projets :

- Soient techniquement, juridiquement et économiquement réalisables

Durant cette période, chaque porteur-se de projet pourra être contacté-e par la CAG pour clarifier le projet et ainsi faciliter son analyse.

Les porteurs-ses de projets non retenus par la collectivité seront informés-es des raisons de ce choix. Chaque refus devra être argumenté

PHASE 4 : Présentation des projets reconnus recevables lors d'une réunion citoyenne

Les projets réputés recevables seront présentés lors d'une réunion citoyenne.

PHASE 5 : Votes des habitants

1 semaine

Chaque habitant-e disposera de 3 votes. Le vote se déroulera le samedi suivant la présentation des projets.

PHASE 6 : Réalisation par la commune des projets retenus.

Les porteurs-ses de projets seront associés-es au suivi des travaux. La municipalité en concertation avec les lauréats phasera le projet en fonction des cofinancements à mobiliser.
La CAG suivra l'avancée des projets.

PHASE 7 : Lancement de la Saison 2 du budget participatif de la commune de Clara-Villerach selon un calendrier qui sera reprecisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

D'adopter la mise en place du dispositif du budget primitif de Clara-Villerach

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire

P. Marcar

